

Médiation du crédit aux entreprises

Un accord de place pérennisant le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat représenté par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM ainsi que les établissements de crédit.

L'accord de place reprend l'ensemble des accords pris depuis le lancement du dispositif en octobre 2008 et maintient son fonctionnement en l'état jusqu'au 31 décembre 2010 avec possibilité de prorogation laissée à l'initiative du gouvernement et après présentation d'un rapport au Parlement au plus tard le 31 octobre 2010. Il prévoit au-delà de 2010 et sauf décision de prorogation du gouvernement, la mise en place d'un dispositif de médiation allégé géré par la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Au cours du premier semestre 2009, 413 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation, soit une hausse de 17 % par rapport au second semestre 2008. Les coupures de 20 euros représentent 48,5 % des contrefaçons détectées. Les trois coupures de 20 euros, 50 euros et 100 euros constituent plus de 95 % du total des contrefaçons.

Pour mémoire, le nombre de billets authentiques en circulation est en moyenne de 12,5 milliards au premier semestre 2009.

Fourniture de services de paiement

L'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Ce texte définit un cadre de régulation et de contrôle sécurisé pour les services de paiement (virements, prélèvements et paiements par carte). Il est pris sur le fondement de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et vise à transposer la directive européenne sur les services de paiements dans le marché intérieur.

L'ordonnance accroît l'information des consommateurs sur les délais d'exécution, les frais et taux de change à l'occasion d'une opération de paiement. Elle renforce également la responsabilité des prestataires de services de paiement avec l'obligation de créditer les sommes sur le compte du bénéficiaire dès leur réception sans pouvoir différer la date de valeur.

Le texte autorise la création d'établissements de paiement qui pourront offrir des services de paiement comme les banques. Ces établissements devront disposer d'un agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et seront contrôlés par la Commission bancaire.

Banque-assurance : création d'une autorité de contrôle commune

Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a présenté le 27 juillet 2009 aux autorités et aux professionnels de la banque et de l'assurance le projet de réforme de la supervision de ces secteurs. La nouvelle instance de supervision, née de la fusion entre la Commission bancaire, l'Autorité de contrôle des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'assurance (CEA) et le Comité des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (CECEI), est provisoirement baptisée Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Elle sera placée sous l'autorité de la Banque de France. Elle comprendra notamment deux collèges, l'un spécialisé dans la banque, l'autre dans l'assurance.

Dossiers législatifs

1 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi organique relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte. Le texte a été soumis au Conseil constitutionnel en application de l'article 61 de la Constitution.

2 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances.

3 - Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Publications

1 - L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.banque-france.fr/observatoire/rap_act_fr_08.htm

2 - Tracfin : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible sur : <http://www.tracfin.minefi.gouv.fr>

3 - Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir

Le rapport d'information des sénateurs Serge Larcher et Eric Doligé, dans le cadre d'une mission d'information sur l'outre-mer est disponible sur : <http://www.senat.fr/noticerap/2008/r08-519-2-notice.html>

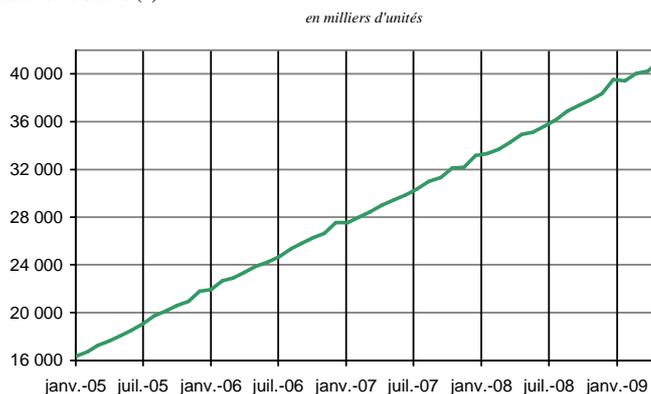
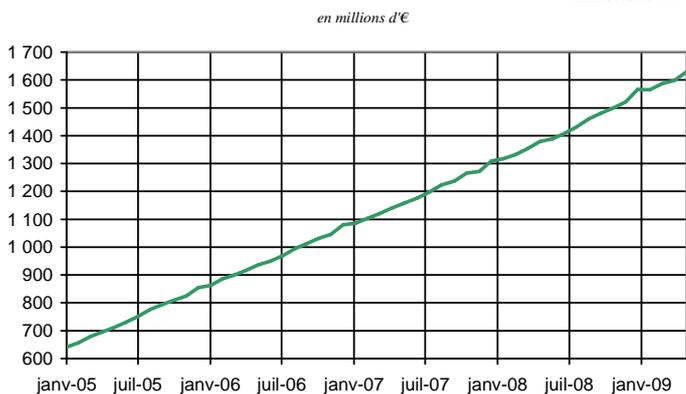
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 31 juin 2009, l'agence de la Guyane a délivré en cumul depuis l'introduction de l'euro, 41,9 millions de billets pour une valeur totale de 1 664 millions d'€ soit une hausse de 18,2 % sur un an (contre + 20 % à fin juin 2008). Les billets de 20€ représentent 48,1 % du total en volume, alors qu'ils ne représentent que 24,3 % du total en valeur. Inversement, les billets de 100€ représentent 39 % de la valeur totale mais 15,5 % du volume total.

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de **pièces métalliques** en euros. Au 31 juin 2009, l'émission nette cumulée de pièces s'élevait à 41 millions de pièces euros pour une valeur de 7,3 millions d'€ soit une augmentation de 9,2 % sur un an (contre + 9,6 % à fin juin 2009). Les pièces de 1 et 2 centimes dont le taux de retour est très faible représentent 49,9 % du total en volume, alors qu'elles ne représentent que 4,1 % de la valeur. Inversement, les pièces de 2€ qui ne représentent que 3,7 % du volume total représentent 41,3 % de la valeur totale.

Emissions nettes cumulées de billets (*)



BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Visite de la secrétaire d'Etat à l'Outre-mer

Marie-Luce Penchard a passé deux jours en Guyane, les 17 et 18 juillet. Elle a abordé différents thèmes comme l'habitat insalubre, le prix des carburants et la vie chère. La secrétaire d'Etat à l'Outre-mer a aussi envisagé la possibilité d'un referendum sur le projet d'évolution statutaire du département. Elle a assuré la présence de l'Etat aux côtés de la mairie de Cayenne quant au plan de rénovation urbaine mis en place par la ville. L'Etat pourrait aider la mairie à financer ce plan à 90%. La secrétaire d'Etat à l'Outre-mer a aussi affirmé que les prix des carburants ne bougeraient pas le 1 août et qu'une baisse était même envisageable si les prix du marché le permettent.

Visite du ministre de l'immigration

Eric Besson est venu deux jours en Guyane, les 23 et 24 juillet. Il a annoncé le maintien des objectifs de reconduite à la frontière. Depuis 6 mois, 4 700 clandestins ont été reconduits (contre 8 000 en 2008). Le ministre s'est aussi penché sur la question des demandeurs d'asile, dont le nombre est en constante augmentation (380 demandes depuis le début de l'année contre un peu plus de 500 en 2008). Il a évoqué un partenariat avec le Brésil sur les questions migratoires avec la mise en place de patrouilles transfrontalières conjointes, un dispositif de contrôle commun pour le futur pont de l'Oyapock et une lutte commune contre l'orpaillage clandestin. Enfin, il a pris connaissance des difficultés d'extradition pour expulser les délinquants vers Georgetown.

Spatial

Ariane 5 dans sa version ECA, la plus puissante de la gamme, a mis sur orbite le plus gros satellite commercial jamais lancé. D'un poids de 6,9 tonnes, le satellite TerreStar-1 devra assurer pendant plus de 15 ans des services de communications pour l'opérateur américain TerreStar Networks Inc qui est un nouveau client d'Arianespace. Il s'agit du 189^{ème} vol d'Ariane, du 45^{ème} lancement d'une Ariane 5 et du 3^{ème} de l'année. Le prochain lancement est prévu à la mi-août.

Arianespace a annoncé un chiffre d'affaires pour l'année 2008 de 955,7 millions d'€ pour un résultat net de 2,5 millions d'€, positif pour la 6^{ème} année consécutive. 13 contrats sur les 18 ouverts à la compétition ont été remportés par Arianespace.

Prix des carburants

L'Autorité de la concurrence a rendu un avis public fin juin dans lequel elle pointe les « dérives » et les « effets pervers » de la régulation actuelle sur les prix des carburants dans les DOM, qui n'a pas empêché la constitution de rentes au profit de certains pétroliers. Le monopole de l'approvisionnement en carburants de la Sara est en cause. Les prix plafonds imposés pour éviter une dérive des prix à la pompe due à l'insuffisance de concurrence sont devenus des prix uniques. Les marges de distribution en Guyane se situent autour de 33,5 %. L'Autorité de la concurrence incite le préfet à baser les tarifs sur les cours mondiaux et à ouvrir l'importation de carburants aux opérateurs qui ne sont pas des compagnies pétrolières intégrées.

La mission de l'Assemblée Nationale a proposé le 23 juillet de maintenir un système de prix administrés tout en revoyant leur formule de fixation pour qu'elle soit totalement transparente. La mission juge nécessaire de lier le prix à la pompe à l'évolution des cours du brut à la hausse comme à la baisse. La mission a rejeté l'idée d'une dérogation aux normes européennes nécessaire pour que la Guyane puisse s'approvisionner chez ses voisins puisque certaines raffineries de Trinidad et Tobago pourraient produire des carburants conformes aux normes européennes fin 2010 pour l'essence et fin 2011 pour le diesel.

Grande distribution

Un magasin Super U a ouvert ses portes à Cayenne alors que les travaux se poursuivent sur le site du futur Carrefour. Kourou doit choisir l'enseigne de sa future grande surface et Rémire-Montjoly aura aussi la sienne. Cela devrait favoriser la concurrence. L'arrivée de Super U, déjà présent à St Laurent du Maroni, bouleverse le paysage cayennais qui était dominé par le groupe SISB qui possède les magasins Cora, Match, Leader Price et Ecomax

La préfecture a rappelé à l'ordre les commerçants guyanais sur la baisse de 20% qui doit s'appliquer sur 100 produits de première nécessité. Le préfet a ordonné un strict contrôle des prix.

Harpie renforcée : premier bilan

L'opération Harpie renforcée a été lancée il y a trois mois. La préfecture annonce que 140 opérations ont été menées, dont 58 avec l'appui des Forces armées en Guyane. 701 clandestins ont été arrêtés, 1,8 kg d'or et 35 kg de mercure ont été saisis, ainsi que près de 40 000 litres de carburants. La première phase axée sur les postes de contrôle est terminée, et la seconde partie de l'opération va se consacrer à la destruction des sites identifiés. Le colonel Müller a annoncé que la direction de la gendarmerie lui a octroyé un sixième escadron de gendarmes mobiles de manière définitive. Au total on compte 450 gendarmes mobiles présents en Guyane aux côtés des 480 gendarmes départementaux.

Autonomie

La secrétaire d'Etat à l'Outre-mer s'est dite ouverte à toute proposition de referendum concernant l'évolution du statut du département. L'article 74 de la Constitution, adopté le 19 décembre 2008, permet aux élus locaux de choisir les compétences que la collectivité devra récupérer. Ils soumettront alors leur choix à la consultation publique. Le texte sera ensuite présenté au Parlement qui validera ou non le changement de statut.

Télécommunication : concurrence

France Télécom a été condamnée le 28 juillet par l'Autorité de la concurrence à verser une amende de 27,6 millions d'€ pour entrave à la concurrence dans les départements d'Outre-mer. L'Autorité a relevé 4 grands dysfonctionnements dans les pratiques de l'opérateur historique qui ont gravement nui à ses concurrents, les empêchant d'atteindre une taille critique suffisante pour faire peser une contrainte concurrentielle sensible. FT a maintenu une incompatibilité avec les restrictions d'appel au moment du passage de certains de ses clients à la concurrence. FT a dénigré l'image des autres opérateurs. FT a diffusé de fausses informations quant au possible retour sur le réseau FT, ce système étant censé apporter une sécurité supplémentaire. FT n'a pas garanti de temps de rétablissement en vendant ses offres de « gros » aux opérateurs alternatifs. L'amende correspond à près de 8% des revenus de FT en fixe et internet dans les DOM (370 millions d'€ en 2007).

Déchets

Le 16 juillet la Commission Européenne a ordonné la fermeture des décharges hors normes des Etats membres. La quasi-totalité des décharges de Guyane sont hors normes. La situation est de plus en plus complexe pour la plupart d'entre elles.

Un projet de gestion commune des déchets a été mis en place par les communes de Kourou de Sinnamary, d'Iracoubo et de Saint-Elie. La décharge d'Iracoubo qui ne correspondait pas aux normes européennes a été fermée.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
Prix (Source : INSEE)	Prix à la consommation (hors tabac) – juin 2009 (Indice base 100 : année 1998)	119,0 + 0,3 %	+ 0,8 %
Emploi (Sources : DDTEFP et ASSEDIC)	Demandeurs d'emploi (DEFM1) - à fin juin 2009 Indicateur de chômage - à fin janvier 2009 Nb de bénéf. d'alloc chômage (y.c. suspens) – A fin mai 2009	12 938 19,6 % 5 341 - 0,4 % + 0,7 point - 2,5 %	+ 8,2 % + 1,8 point + 20,7 %
RMI (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - à fin mai 2009 Cumul 2009 des prestations nettes versées	10 974 26,2 M€ - 0,3 %	- 4,8 % - 3,1 %
Commerce extérieur (Source : Douane)*	Exportations – mars 2009 Cumul 2009 Importations - mars 2009 Cumul 2009 Taux de couverture en cumul - à fin mars 2009	7,5 M€ 19,1 M€ 73,3 M€ 229,1 M€ 8,3 % + 51,2 % + 33,7 %	- 19,6 % - 25,8 % - 26,3 % + 2,4 % -3,2 points

LES SECTEURS D'ACTIVITE

Espace (Source : Arianespace)	Tirs effectués – à fin juillet 2009 Rappel cumul 2008	3 tirs Ariane 5 (5 satellites) 6 tirs Ariane 5 pour 10 satellites
Riz (Sources : DAF Guyane et Douane)*	Production de riz (2 ^{ème} tranche 2008) Cumul année 2008 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche) Exportations de riz (cumul à fin décembre 2008)*	5 983 tonnes (- 6,1 % sur un an) 9 704 tonnes (+ 11,9 % sur un an) 4 571 tonnes (- 25,8 % sur un an) pour 2.5 M€ (+ 26,9 %)
BTP (Source : Ciments Guyanais)	Ventes de ciment – juin 2009 Cumul de janvier à fin juin 2009	6 390 tonnes (- 13,1 % sur un an) 41 487 tonnes (- 5,8 % sur un an)
Pêche (Sources : IFREMER, DAM et Douane)*	Prises de crevettes (cumul à fin juin 2009) Exportations de crevettes (cumul à fin mars 2009)	899,2 tonnes (- 14,6 % sur un an) 264,4 tonnes (- 38,4 % sur un an)
Or (Source : Douane)*	Exportations (cumul à fin mars 2009)	4,3 M€ (- 59,6 %)
Bois (Source : ONF)	Grumes sorties de forêt (cumul à fin mars 2009)	12 921 m ³ (+ 6,6 % sur un an)

* données provisoires

PRINCIPAUX TAUX D'INTERÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	1,00%	date d'effet	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal		1,75%		13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt		0,25%		08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)					
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (juillet 2009)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,8549%	0,7649%	0,6831%	0,3537%	0,6120%	0,9780%	1,2150%	1,4140%

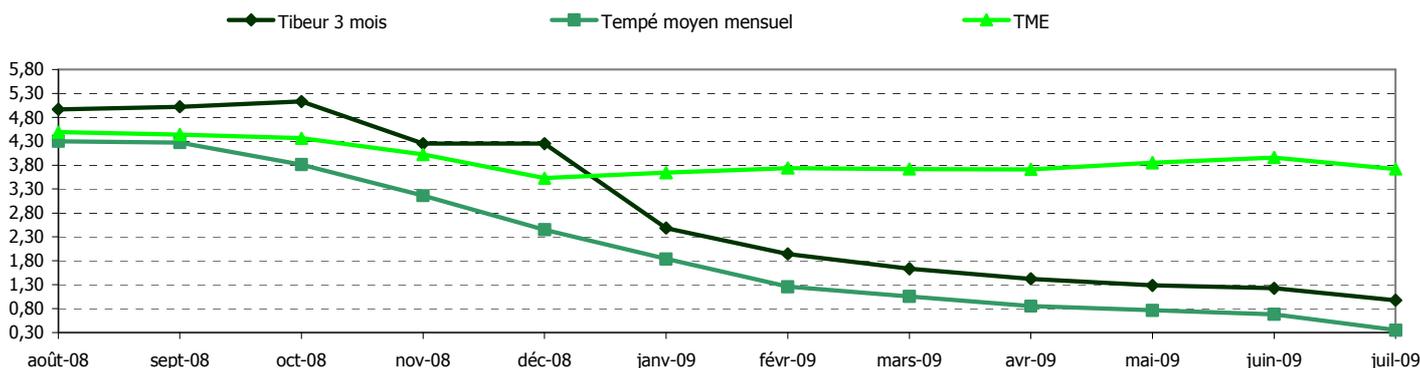
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
3,71%	3,85%	3,96%	3,72%	3,91%	4,05%	4,16%	3,92%

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		7,01%			
Prêts à taux variable		7,03%			
Prêts relais		7,03%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,59%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		20,63%	Découverts en compte (1)		13,45%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,43%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

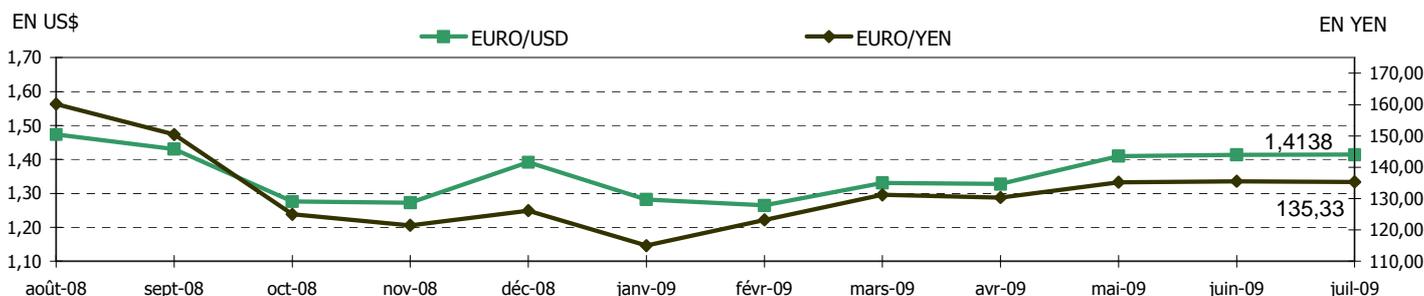
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4138	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,0368	EURO/SRD (Surinam)	3,87566
EURO/JPY (Japon)	135,3300	EURO/BWP (Botswana)	9,63754	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,52774
EURO/CAD (Canada)	1,5234	EURO/SCR (Seychelles)	18,6799	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,7597
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85560	EURO/MUR (Maurice)	45,1109	EURO/BBD (La Barbade)	2,82430
EURO/SGD (Singapour)	2,0377	EURO/BRL (Brésil)	2,6482	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,88673
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9570	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,03177	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2753,20	EURO/XCD (Dominique)	3,8128	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK